

L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/10/2019

Présents : 11

Maryse Duval, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Séverine Ricius, Denis Decaux, Ginette Lannel, Charles-Henri Ricard, Michel Lahaye, Alain Goubert, Christine Dieutre.

Absents/excusés : 03

François Durieu, Etienne Lurois, Philippe Duval

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Séverine Ricius

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2019 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 05/11/2019 - N°52

**RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT N° 70005755644 DU CREDIT AGRICOLE
BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt N°70005755644 d'un montant initial de 185 871.05 € sur 19 ans au taux de 4.10%, a été réalisé le 03/02/2010 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 05/01/2020, le capital restant dû sera de 105 314.76€, et les indemnités de remboursement anticipé et financière seront de 5 037.56€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renégocier le prêt N° 70005755644 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :
 - o Montant : 110 352.32€ (égal au capital restant dû après paiement de l'échéance du 05/01/2020 soit 105 314.76€ + les indemnités de remboursement anticipé de 5037.56€)
 - o Durée en mois : 108 mois
 - o Périodicité : Annuelle
 - o Taux fixe : 1.08%
 - o Date de mise en place : 05/01/2020, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.
- D'autoriser Madame le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt
- D'amortir la somme de 5037.56€ sur 9 ans à partir de 2020, soit 560€ pendant 8 ans et 557.56€ la dernière année.

DÉLIBÉRATION du 05/11/2019 - N°53

**RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT N° 70006964573 DU CREDIT AGRICOLE
BUDGET DU COMPLEXE COMMECIO TOURISTIQUE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt N°70006964573 d'un montant initial de 131 060.68 € sur 24 ans au taux de 4.63%, a été réalisé le 20/05/2011 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 06/01/2020, le capital restant dû sera de 95 886.10€, et les indemnités de remboursement anticipé et financière seront de 5 179.45€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De renégocier le prêt N° 70006964573 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :
 - o Montant : 101 065.55€ (égal au capital restant dû après paiement de l'échéance du 06/01/2020 soit 95 886.10€ + les indemnités de remboursement anticipé de 5 179.45€)
 - o Durée en mois : 180 mois
 - o Périodicité : Annuelle
 - o Taux fixe : 1.47%
 - o Date de mise en place : 06/01/2020, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.
- D'autoriser Madame le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt
- D'amortir la somme de 5 179.45€ sur 15 ans à partir de 2020, soit 345€ pendant 14 ans et 349.45€ la dernière année.

DÉLIBÉRATION du 05/11/2019 - N°54

REMBOURSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ ABR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le chèque d'ABR d'un montant de 1640 euros, suite à un remboursement de trop perçu.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 05/11/2019 - N°55

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LES MISSIONS D'INGÉNIERIE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-SAIRE ET LA COMMUNAUTÉ BRAY-EAWY

Considérant la proposition de convention de prestation de service pour des missions d'ingénierie technique proposée par la Communauté Bray-Eawy,

Considérant que ces missions d'ingénierie technique comprennent principalement des conseils techniques et une aide au montage des dossiers de demande de subvention (notice technique) ou à la rédaction des pièces techniques des marchés publics.

Ayant entendu les explications fournies,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- *D'adopter le projet de convention de prestation de service pour des missions d'ingénierie technique proposé par la Communauté Bray-Eawy,*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- A la demande du père Savarin, prêt du restaurant scolaire à association pour l'accueil du camp de vacances sur terrain voisin de la mairie pour camp des jeunes en juillet 2020.
- Organisation des vœux du Maire du Dimanche 12 janvier 2020
- Mise au point sur les candidatures pour le remplacement de l'agent technique
- Divers points sont abordés sur la voirie communale
- Dysfonctionnement de la ventilation de la Salle des Loisirs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.